



Ville de

CORMONTREUIL

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du 26 janvier 2021

2021-2-1 - Approbation du Procès-Verbal du 26 janvier 2021

Il vous est proposé d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 janvier 2021 conformément au Règlement Intérieur du Conseil Municipal.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
26	26+2	28	0	0	0

2021-2-2 – Acquisition d'un local en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (V.E.F.A.) sis 4 rue Salengro

Une proposition de cession en V.E.F.A. (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) d'un local standard en rez-de-chaussée de 95,98 m² sur une parcelle sise 4 rue Roger Salengro a été faite par la société RM IMMO dans le cadre de la construction en cours d'un immeuble collectif d'habitation par le promoteur.

Au regard d'une part de l'intérêt pour la commune d'acquérir un local brut de béton avec fluides en attente (eaux usées, eau potable, électricité, Orange cuivre + fibre) en VEFA pour l'aménagement d'un futur Etablissement Recevant du Public qui serait mis à la location pour une activité commerciale ou de service et permettrait ainsi un loyer régulier alimentant les recettes de fonctionnement communales, et au regard d'autre part de l'estimation du service du Domaine,

Il vous est proposé d'autoriser M. le Maire à signer l'acte d'acquisition en V.E.F.A. à intervenir auprès de la société RM IMMO ainsi que tout document afférent à cette opération, notamment le contrat de réservation et toute autre pièce qui s'y rapporte devant mener à la cession du local en RDC sis 4 rue Roger Salengro pour un prix de 230 000 € hors frais de notaire

Il vous est proposé également de nommer Maître THIENOT et associés, notaire de la commune, pour cette affaire.

Les appels de fonds seront effectués selon l'échéancier prévisionnel détaillé dans la proposition de la société RM IMMO du 25 janvier 2021.

Par la suite, une partie de la parcelle où se construit l'immeuble sera rétrocédée dans le domaine public de la commune pour l'euro symbolique. Cela fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
26	26+2	23	5	0	0

**2021-2-3 - Reprise de l'avenue des Goisses dans le domaine public
par la Communauté Urbaine du Grand Reims**

Le conseil municipal a pris une délibération n°66/2020 le 29 juillet 2020 par laquelle il accepte le principe d'une rétrocession dans le domaine public communal des espaces verts inhérents à l'avenue des Goisses.

Il vous est proposé d'autoriser le principe d'une reprise dans le domaine public de la Communauté Urbaine du Grand Reims de la voirie constituant l'avenue des Goisses située à Cormontreuil, étant donné la logique et l'intérêt d'une telle reprise.

Il vous est également proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte se rapportant à cette cession de voirie.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
26	26+2	28	0	0	0

2021-1-4 – Débat d'orientations budgétaires

Suivant la loi d'orientation du 6 février 1992 étendant aux communes de plus de 3 500 habitants l'obligation de tenir un rapport d'orientation budgétaire, et au regard du Code Général Des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2312-1, il vous est proposé de prendre acte de la présentation en séance d'un rapport sur les orientations budgétaires de l'année 2021, et de confirmer que le débat d'orientations budgétaires s'est déroulé conformément à la législation en vigueur, chacun ayant pu s'exprimer librement sur les propositions émises et formuler une opinion

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
26	23	23	0	0	5